

Plan d'accessibilité 2023-2025

Le 31 décembre 2022

Énergie atomique du Canada, Limitée

Résumé facile à lire

Introduction

Énergie atomique du Canada, Limitée (EACL) gère le programme d'énergie nucléaire du Canada. La vision d'EACL est d'appuyer les innovations en sciences nucléaires tout en gérant les déchets nucléaires et industriels au Canada. Nous contribuons également à assurer la sécurité de l'énergie nucléaire au Canada. Nous aidons à élaborer des politiques sur l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada. L'accessibilité pour les personnes handicapées est une priorité pour nous à EACL. Le présent plan décrira les activités que nous prévoyons entreprendre pour devenir plus accessibles aux personnes handicapées au cours des trois prochaines années.

Rétroaction

- Nous voulons vous entendre! Soumettez vos commentaires sur l'accessibilité à EACL :
- À l'attention de : Personne-ressource pour l'accessibilité
- Courriel : accessibility@aecl.ca
- Numéro de téléphone : 1-888-220-2465
- Adresse postale : 286, ch. Plant, succ. 508A, Chalk River (Ontario) K0J 1J0

Différents formats du présent plan

Nous fournissons différents formats du présent pour répondre aux besoins d'accessibilité.

Nous pouvons partager le présent plan dans les formats suivants :

- Gros caractères (les mots seront plus gros et plus faciles à lire)
- Braille (points sur papier qu'une personne aveugle peut sentir au lieu de voir les mots)

- Audio (une voix lira le texte à haute voix)

Si vous avez besoin d'une copie du présent plan dans un autre format, veuillez communiquer avec notre boîte aux lettres pour l'accessibilité – accessibility@aecl.ca ou par téléphone au 1-888-220-2465.

Notre Plan d'accessibilité

Le Plan d'accessibilité d'Énergie atomique du Canada, Limitée s'étendra de 2023 à 2025, nos objectifs comprennent de rendre les espaces physiques à EACL plus accessibles et d'offrir plus de formation aux employés.

Au cours des trois prochaines années, EACL s'est engagée à :

- Déplacer notre bureau de Chalk River à un nouveau bureau qui sera plus accessible aux employés handicapés.
- Établir un plan pour aider les personnes handicapées en cas d'urgence dans nos bureaux.
- Préparer des plans pour améliorer l'accessibilité dans tous les bureaux d'EACL, à l'exception des bureaux que nous prévoyons fermer prochainement.
- Offrir une formation à tous les employés sur l'inclusion et l'accessibilité des personnes handicapées.
- Examiner notre processus d'embauche pour le rendre accessible.
- Créer des lignes directrices sur les mesures d'adaptation pour les employés handicapés.
- Commencer à offrir des mesures d'adaptation aux nouveaux candidats à un emploi. Examiner notre site Web et le mettre à jour afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.
- Créer une version textuelle de notre site Web afin de faciliter la lecture des renseignements.
- Veiller à ce que les documents de notre site Web soient accessibles.

- S'assurer que d'autres formats sont disponibles sur demande. Les autres formats comprennent : braille, gros caractères ou audio.
- S'assurer que toutes les photos que nous publions sur notre site Web et les médias sociaux ont une description de l'image pour les personnes qui ne peuvent pas la voir.
- Veiller à ce que nous réfléchissions à l'accessibilité chaque fois que nous achetons de nouveaux produits et services.

Nous avons élaboré le présent plan en collaboration avec les personnes handicapées. Nous avons parlé à nos employés handicapés et à un groupe de Canadiens handicapés. Les renseignements qu'ils nous ont fournis nous ont aidés à nous informer sur ce que nous avons mis dans le présent plan.

Table des matières

Résumé facile à lire	2
Introduction	2
Rétroaction.....	2
Différents formats du présent plan.....	2
Notre Plan d’accessibilité	3
Table des matières	5
1. Généralités.....	7
1.1 Déclaration d’engagement	7
1.2 Description d’EACL.....	7
1.3 Coordonnées et processus de rétroaction	7
1.4 Autres formats	8
1.5 Définitions.....	8
2. Zones décrites en vertu de l’article 5 de la <i>Loi canadienne sur l’accessibilité</i> (LCA)	9
2.1 Environnement bâti	9
Aperçu.....	9
Objectifs en matière d’accessibilité	10
2.2 Emploi.....	10
Aperçu.....	10
Objectifs en matière d’accessibilité	10
2.3 Technologie de l’information et des communications (TIC)	11
Aperçu.....	11
Objectifs en matière d’accessibilité	11
2.4 Communication, autre que les TIC.....	12

Aperçu.....	12
Objectifs en matière d’accessibilité	13
2.5 Approvisionnement	13
Aperçu.....	13
Objectifs en matière d’accessibilité	13
2.6 Conception et prestation des programmes et services	14
Aperçu.....	14
2.7 Transport	14
Aperçu.....	14
3. Consultations	15
4. Conclusion	15

1. Généralités

1.1 Déclaration d'engagement

À Énergie atomique du Canada, Limitée (EACL), nous nous engageons à être accessibles et accueillants pour tous, y compris les personnes handicapées. Nous voulons nous assurer que notre organisation est accessible à tous les employés et que les renseignements que nous produisons sont accessibles à tous les Canadiens. Nous sommes déterminés à éliminer les obstacles à l'accessibilité à EACL. Le présent Plan d'accessibilité reflète cet engagement.

1.2 Description d'EACL

EACL est une société d'État fédérale. Le rôle d'EACL est d'agir à titre d'agent du gouvernement, d'appuyer la politique nucléaire du gouvernement et de superviser le développement de nos sites sous le régime des Laboratoires Nucléaires Canadiens. Nous utilisons la science et la technologie nucléaires au profit des Canadiens. Un exemple de cet avantage est l'élimination des déchets nucléaires provenant de projets antérieurs au Canada. EACL rend compte au ministre des Ressources naturelles du Canada. Nous fournissons également des renseignements sur l'énergie nucléaire du Canada à tous les Canadiens.

1.3 Coordonnées et processus de rétroaction

Vous pouvez fournir des commentaires sur le présent plan ou sur l'accessibilité en général. Tout commentaire fourni sera conservé au dossier pendant sept ans. Vous n'avez pas besoin de fournir votre nom et vos coordonnées au moment de soumettre vos commentaires. Nous utiliserons les commentaires que nous obtenons pour nous aider à améliorer l'accessibilité à EACL. Vos commentaires orienteront également le prochain plan d'accessibilité et les rapports d'étape subséquents.

Pour nous faire part de vos commentaires sur le présent plan ou sur l'accessibilité à EACL, vous pouvez communiquer avec :

- À l'attention de : Personne-ressource pour l'accessibilité
- Courriel : accessibility@aecl.ca
- Numéro de téléphone : 1-888-220-2465
- Adresse postale : 286, ch. Plant, succ. 508A, Chalk River (Ontario) K0J 1J0

1.4 Autres formats

Si vous avez besoin de ce forfait dans un format différent, nous pouvons vous fournir les autres formats suivants sur demande par courriel à accessibility@aecl.ca ou par téléphone au 1-888-220-2465.

- **Gros caractères** : Nous pouvons fournir une copie imprimée du présent plan en gros caractères. Nous pouvons le fournir dans les 15 jours suivant la date de la demande.
- **Braille** : Nous pouvons fournir une copie en braille du plan dans les 45 jours suivant votre demande.
- **Audio** : Nous pouvons fournir une copie audio (un fichier audio avec la voix d'une personne lisant le texte) du présent plan dans les 45 jours suivant la date de la demande.

1.5 Définitions

Le présent plan utilise les définitions suivantes :

- **Handicap** : Un handicap ou une différence dans la capacité physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage ou de communication. Les handicaps peuvent être permanents, temporaires ou changer au fil du temps.

- **Obstacle** : Un obstacle est tout ce qui pourrait empêcher les personnes handicapées de participer pleinement et sur un pied d'égalité. Les obstacles peuvent être fondés sur les attitudes, l'environnement bâti, la technologie, la façon dont l'information est communiquée ou le résultat d'une politique ou d'une procédure.
- **Accessibilité** : La conception de produits, d'appareils, de services, d'environnements, de technologies, de politiques et de règles d'une manière qui permet à toutes les personnes, y compris les personnes ayant une variété de handicaps, d'y avoir accès aussi indépendamment que la personne le souhaite.

2. Zones décrites en vertu de l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA)

2.1 Environnement bâti

Aperçu

EACL a des bureaux principaux à Chalk River (Ontario), à Ottawa (Ontario) et à Pinawa (Manitoba). Les membres du public visitent rarement ces locaux à bureaux, car ils sont des sites sécurisés. Nos bureaux de Pinawa et d'Ottawa comptent un petit nombre de membres du personnel. Le bureau de Chalk River est le siège social où nous effectuons la plus grande partie de notre surveillance sur le terrain. Au cours des prochaines années, nous prévoyons déplacer nos employés de Chalk River vers un nouvel espace de bureau. Nous nous engageons à rendre ce nouvel espace de bureau aussi accessible que possible.

Objectifs en matière d'accessibilité

- D'ici la fin de mars 2025, les principales activités d'EACL passeront à un nouvel espace de bureau qui a été conçu et planifié en tenant compte de l'accessibilité. Ce nouvel espace de bureau aura un accès sans obstacle à tous les espaces communs.
- Nous travaillerons avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) (qui exploitent le site) pour élaborer, publier et diffuser des plans d'évacuation d'urgence pour les personnes handicapées au bureau de Chalk River.
- D'ici mars 2026, nous déciderons si nous conserverons nos locaux à bureaux à Ottawa. Si nous décidons de continuer à utiliser ces locaux à bureaux, nous élaborerons des plans pour améliorer leur accessibilité. Si nous décidons de les fermer et de les déplacer, nous tiendrons compte du niveau d'accessibilité de tous les nouveaux locaux à bureaux.

2.2 Emploi

Aperçu

EACL possède un effectif d'environ 50 employés. La plupart de nos employés sont basés à Chalk River ou à Ottawa. Depuis 2020, de nombreux employés ont travaillé à domicile sur une base hybride ou à temps plein. Les objectifs décrits ci-dessous nous aideront à améliorer l'accessibilité pour nos employés handicapés actuels et futurs.

Objectifs en matière d'accessibilité

- D'ici mars 2024, EACL formera tous les employés sur l'accessibilité et la sensibilisation aux handicaps. Cette formation comprendra également les principes de base de l'accessibilité numérique et des communications.

- D'ici mars 2024, EACL examinera notre processus d'embauche et de recrutement afin de trouver et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les demandeurs d'emploi.
- D'ici mars 2024, EACL élaborera, publiera et communiquera des lignes directrices sur la façon dont les employés handicapés peuvent demander et recevoir des mesures d'adaptation.
- D'ici mars 2024, EACL inclura des renseignements sur la façon dont les demandeurs d'emploi peuvent demander et recevoir des mesures d'adaptation pendant le processus d'embauche, dans nos avis d'offre d'emploi. Nous vous rappellerons également qu'ils peuvent demander des mesures d'adaptation lorsque nous communiquons avec eux pour une entrevue.

2.3 Technologie de l'information et des communications (TIC)

Aperçu

Notre site Web public (www.aecl.ca/fr/) est la principale technologie avec laquelle les membres du public interagissent. Notre site Web public comporte certaines caractéristiques d'accessibilité, mais nous sommes conscients que certains obstacles demeurent. Nous sommes déterminés à éliminer les obstacles à l'accessibilité sur notre site Web public et dans nos systèmes technologiques internes.

Objectifs en matière d'accessibilité

- D'ici la fin de 2024, EACL s'attaquera aux obstacles à l'accessibilité qui ont été relevés dans le cadre de ses consultations auprès des personnes handicapées et les éliminera. Ces changements comprennent :
 - Améliorer le contraste des couleurs et la taille du texte.

- Veiller à ce que le format et la disposition de nos pages Web soient uniformes.
- Apporter des améliorations afin de s'assurer que les personnes qui utilisent des lecteurs d'écran peuvent lire les renseignements sur notre site Web. Un lecteur d'écran est une technologie où une voix lit le texte d'un site Web.
- EACL a déjà entrepris un examen de notre site Web principal afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité. Nous déterminerons si notre site Web répond aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG). WCAG est un ensemble de normes internationales qui peuvent nous aider à déterminer l'accessibilité d'un site Web.
- D'ici la fin de 2024, EACL aura mis en place un processus pour effectuer des examens réguliers de notre site Web afin de s'assurer qu'il est accessible aux personnes handicapées. Nous veillerons à ce que les personnes handicapées qui utilisent des technologies d'adaptation fassent partie de ces examens.
- D'ici la fin de 2025, EACL publiera une version textuelle de notre site Web pour s'assurer que les renseignements que nous publions sont entièrement accessibles à tous.
- À compter de mars 2024, EACL veillera à ce que tous les documents que nous publions pour le grand public soient sous un format accessible.
- D'ici la fin de mars 2024, EACL veillera à ce que tous les documents de priorité qui ont été publiés précédemment sur son site Web soient disponibles sous un format accessible.

2.4 Communication, autre que les TIC

Aperçu

Nous nous engageons à offrir des communications accessibles aux personnes handicapées. Nos employés communiquent régulièrement entre eux par téléphone, par courriel et en personne. Nous communiquons avec le public par l'entremise de notre site Web principal, des plateformes de médias sociaux et des publications de rapports et

d'autres documents. Les objectifs suivants nous aideront à améliorer l'accessibilité de nos communications.

Objectifs en matière d'accessibilité

- D'ici mars 2024, EACL aura un processus pour répondre aux demandes pour d'autres formats des documents sur notre site Web. Une fois ce processus en place, nous fournirons des documents en gros caractères, en braille ou en format audio, sur demande.
- D'ici mars 2025, EACL veillera à ce que toutes les images affichées sur nos comptes de médias sociaux et nos sites Web comportent d'autres descriptions textuelles (la description courte écrite d'une image qui aide les personnes qui ne peuvent pas voir l'image à comprendre ce qu'est l'image).

2.5 Approvisionnement

Aperçu

EACL achète divers produits et services qui appuient notre travail et nos employés. Nous utilisons un système de règles et de lignes directrices pour nous assurer que nous achetons des produits et des services à prix concurrentiel et au meilleur rapport qualité-prix. Nous sommes déterminés à nous assurer que les produits et services que nous achetons sont aussi accessibles que possible. Les objectifs suivants permettront de veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte lorsque nous faisons un nouvel achat.

Objectifs en matière d'accessibilité

- D'ici mars 2024, EACL inclura des considérations d'accessibilité dans sa politique d'approvisionnement, ses listes de vérification et ses modèles d'approvisionnement (le cas échéant).

- D'ici la fin de 2024, EACL veillera à ce que les employés qui travaillent sur l'approvisionnement reçoivent une formation et des renseignements sur la façon d'inclure les exigences d'accessibilité dans les activités d'approvisionnement.
- D'ici mars 2025, l'accessibilité sera explicitement prise en compte dans tous les achats en documentant la décision de ne pas incorporer les exigences d'accessibilité ou en incluant les exigences d'accessibilité.

2.6 Conception et prestation des programmes et services

Aperçu

Les principales activités d'EACL consistent à assurer la sécurité de l'énergie nucléaire au Canada et à appuyer les activités de recherche et de politique liées à l'énergie nucléaire. Nous n'interagissons pas régulièrement avec le public, car nous sommes un site sécurisé. Nous faisons quelques programmes en face à face pour le public qui ne sont pas en ligne ou sur le site Web.

Le principal service que nous offrons au public comprend des renseignements sur l'énergie nucléaire du Canada. Ces renseignements sont partagés sur notre site Web public et nos comptes de médias sociaux. Les membres du public peuvent également nous contacter pour poser des questions. Étant donné que le service principal que nous offrons est lié à la communication, les objectifs que nous avons énumérés dans la section « Communication, autre que les TIC » du présent plan contribueront à améliorer l'accessibilité de ce service.

2.7 Transport

Aperçu

EACL ne gère ni n'exploite aucun service de transport de passagers; par conséquent, nous n'avons pas établi d'objectifs dans ce secteur.

3. Consultations

EACL s'engage à écouter les expériences et les commentaires des personnes handicapées. Nous sommes déterminés à faire d'EACL un endroit plus accessible qui attire tous les employés potentiels. Nous voulons que tous les employés et les visiteurs d'EACL se sentent assurés que leurs besoins d'accessibilité seront satisfaits. Tout au long de la création du présent plan, nous avons consulté les employés et les membres du public qui sont handicapés.

Nous avons envoyé un sondage à tous nos employés pour leur demander des commentaires sur l'accessibilité. Bon nombre de nos employés ont donné des commentaires sur l'accessibilité de nos locaux à bureaux actuels et ont fourni des suggestions sur ce qui devrait être inclus dans nos nouveaux locaux à bureaux. Les employés ont également fait part de leurs commentaires sur la nature ouverte des locaux à bureaux et sur la façon dont cela peut parfois être un environnement de travail distrayant.

Nous avons également tenu un groupe de discussion avec 9 Canadiens qui ont une variété de handicaps. Ce groupe de discussion nous a aidés à comprendre comment les membres du public pourraient rencontrer des obstacles lorsqu'ils interagissent avec nous. Nous avons demandé à ce groupe de consulter notre site Web, nos comptes de médias sociaux et le processus de demande d'emploi. Le groupe de discussion nous a donné des commentaires sur certains obstacles qu'ils ont rencontrés lorsqu'ils ont examiné nos diverses plateformes. Ils ont également fait part de leurs expériences sur les obstacles rencontrés au cours du processus d'embauche et en ce qui concerne l'emploi en général. Nous avons utilisé les commentaires des personnes handicapées pour aider à élaborer le présent plan. Nous continuerons de consulter les personnes handicapées alors que nous travaillons à améliorer l'accessibilité à EACL.

4. Conclusion

EACL s'engage à faire en sorte que ses opérations, ses services et ses activités soient accessibles à toutes les personnes, y compris les personnes handicapées. En tant que

petite organisation, nous reconnaissons que nous aurons besoin du soutien de nos initiatives d'accessibilité de la part de consultants et d'experts handicapés. Ces experts nous aideront à mettre en œuvre nos plans, à mener des consultations avec les personnes handicapées et à nous assurer que nous sommes réceptifs aux commentaires que nous recevons des personnes handicapées. Nous prévoyons tenir des groupes de discussion annuels avec les personnes handicapées afin qu'elles puissent examiner nos rapports d'étape et les activités que nous avons menées à bien jusqu'à maintenant et fournir des commentaires à ce sujet.